

RAPPORTS

Service Risques Energie
Déchets

Pôle Risques Naturels

Unité Inondation

Juin 2015

Initiation de la stratégie locale de gestion du risque inondation

TRI « BASSE-TERRE – BAILLIF »

Propositions issues du séminaire du 21 mai 2015

Annexes


ARTELIA
www.arteliagroup.com

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE



SOMMAIRE

1 - ANNEXES	3
1.1 - Annexe 1 – Proposition du périmètre de la stratégie locale sur le TRI « Basse-Terre - Baillif »	3
1.2 - Annexe 2 – Courrier d'invitation au séminaire aux participants.....	3
1.3 - Annexe 3 – Ordre du jour du séminaire.....	3
1.4 - Annexe 4 – Feuille de présence au séminaire.....	3
1.5 - Annexe 5 : Support de présentation : déroulement du séminaire.....	3
1.6 - Annexe 6 : Support de présentation : première partie.....	3
1.7 - Annexe 7: Supports de présentation : seconde partie.....	3
1.8 - Annexe 8 : Supports de présentation : troisième partie.....	3

1 - Annexes

1.1 - Annexe 1 – Proposition du périmètre de la stratégie locale sur le TRI « Basse-Terre - Baillif »

1.2 - Annexe 2 – Courrier d'invitation au séminaire aux participants

1.3 - Annexe 3 – Ordre du jour du séminaire

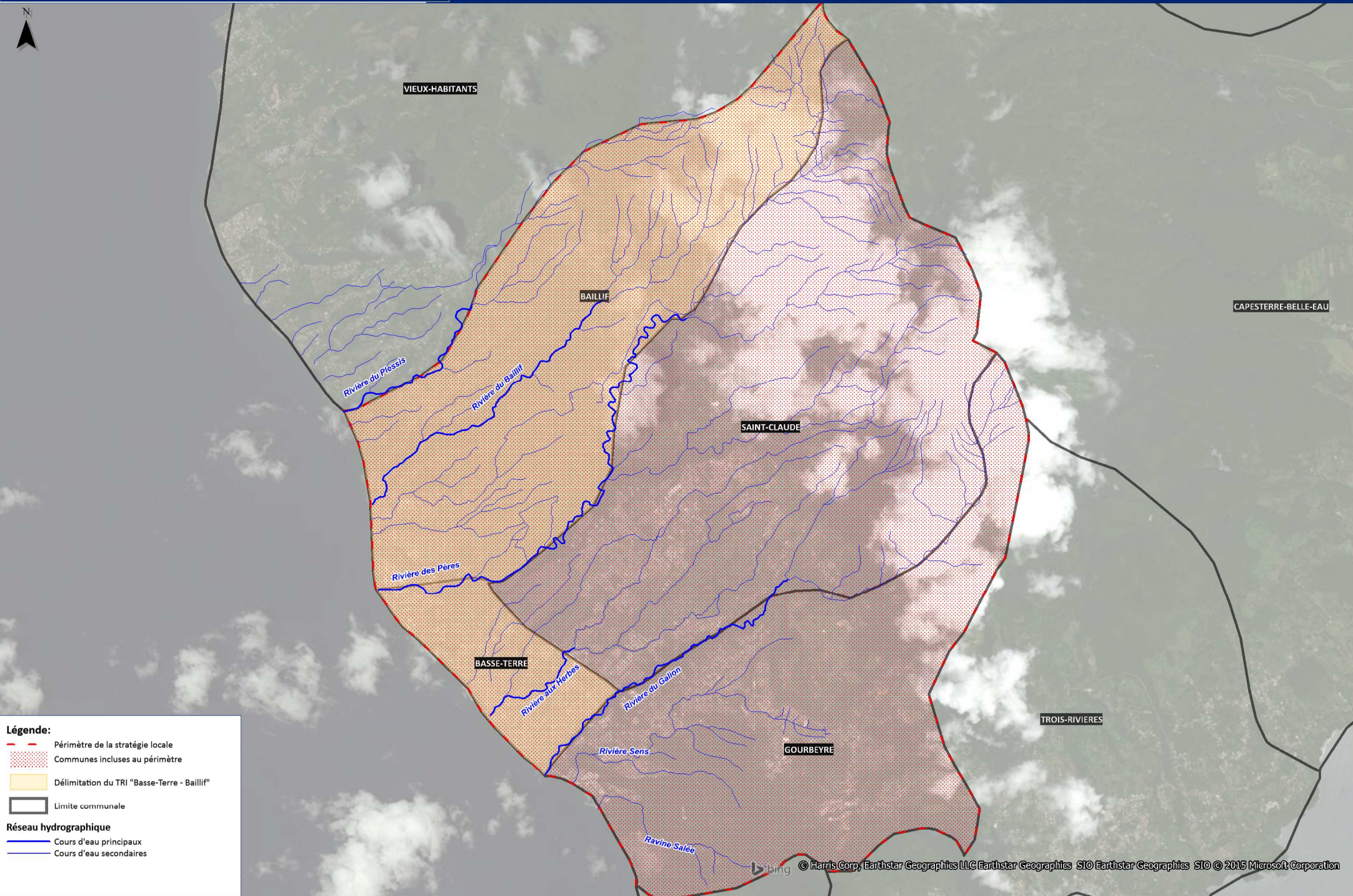
1.4 - Annexe 4 – Feuille de présence au séminaire

1.5 - Annexe 5 : Support de présentation : déroulement du séminaire

1.6 - Annexe 6 : Support de présentation : première partie

1.7 - Annexe 7: Supports de présentation : seconde partie

1.8 - Annexe 8 : Supports de présentation : troisième partie



Légende:

- Périmètre de la stratégie locale
- Communes incluses au périmètre
- Délimitation du TRI "Basse-Terre - Baillif"
- Limite communale

Réseau hydrographique

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT**

Basse-Terre, le - 7 MAI 2015

Service Risques Energie Déchets

Pôle Risques Naturels

CAB/SB/AC/D. 132bis. 2015

Affaire suivie par : Aude COMTE

Tél : 05 90 60 40 79

Fax : 05 90 25 63 57

Courriel : aude.comte@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,

Le président de l'Association des
Maires de Guadeloupe,

à

LISTE DES DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Invitation aux séminaires sur les stratégies locales de gestion des risques d'inondation

Les dispositions de la directive inondation¹ (DI) se mettent progressivement en place, en concertation avec les acteurs concernés. Pour mémoire, deux territoires à risque d'inondation important (TRI) ont été identifiés en Guadeloupe :

- ▲ le TRI « Centre » regroupant les communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Sainte-Anne et Le Gosier ;
- ▲ le TRI « Basse-terre – Baillif » regroupant les deux communes du même nom.

La qualification d'un territoire en TRI implique une nécessaire réduction de son exposition au risque en engageant l'ensemble des acteurs territoriaux dans l'atteinte de cet objectif. À cette fin, une stratégie locale de gestion du risque d'inondation doit maintenant être élaborée puis mise en œuvre sur chaque TRI, conjointement par l'État et les collectivités concernées (dont les communes incluses dans les TRI et communes limitrophes).

¹ Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

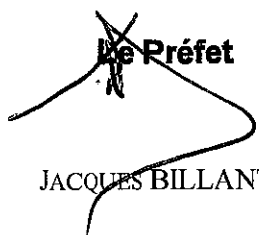
PREFET DE LA REGION GUADELOUPE


Afin de définir collectivement les contours des futures stratégies locales (périmètre, structure porteuse, partenaires, objectifs), nous avons l'honneur de solliciter votre participation aux séminaires dédiés :

- ▲ jeudi 21 mai 2015 de 9h à 12h30 pour la stratégie locale du TRI « Basse-Terre – Baillif » à l'Université Régionale des métiers de l'Artisanat – URMA, à Desmarais, Basse-Terre :
- ▲ vendredi 22 mai 2015 de 9h à 12h30 pour la stratégie locale du TRI « Centre » au Complexe World Trade Center de Pointe-à-Pitre Jarry, à Baie-Mahault.

Les services de la DEAL, accompagnés par le bureau d'étude ARTELIA, ont la charge d'établir au préalable sur chaque territoire un état des lieux des risques d'inondation, des acteurs et de leurs compétences dans la gestion du risque, qui sera présenté en séance.

Comptant vivement sur votre participation,

~~Le Préfet~~

JACQUES BILLANT

Le président de l'Association des Maires de Guadeloupe

JEAN-CLAUDE LOM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le président du Conseil Régional

Madame la présidente du Conseil Départemental

Madame la présidente de la communauté d'agglomération sud Basse-Terre Grand Sud Caraïbes

Madame le maire de Baillif

Madame le maire de Basse-Terre

Monsieur le maire de Gourbeyre

Monsieur le maire de Saint-Claude

Monsieur le président de la communauté d'agglomération Cap Excellence

Madame la présidente de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Monsieur le président de la communauté agglomération de la Riviera du Levant

Monsieur le maire des Abymes

Monsieur le maire de Baie-Mahault

Monsieur le maire du Gosier

Monsieur le maire de Morne-à-l'Eau

Madame le maire du Moule

Monsieur le maire de Pointe-à-Pitre

Monsieur le maire de Sainte-Anne

Séminaire

Initiation de la stratégie locale sur le TRI¹ Basse-Terre - Baillif

Jeudi 21 mai 2015
URMA Basse-Terre

Ordre du jour

9h - ACCUEIL

Introduction (DEAL, Association des Maires de Guadeloupe)

Objectifs et déroulement du séminaire (DEAL, bureau d'études ARTELIA)

Quel périmètre pertinent pour une stratégie locale sur le TRI Basse-Terre - Baillif ?

Les principaux résultats de la cartographie du TRI (DEAL)

Propositions sur le périmètre (ARTELIA)

Echanges

PAUSE

Quelle gouvernance adaptée à la stratégie locale ?

Généralités sur les compétences et responsabilités en matière de gestion des inondations (DEAL)

Propositions sur les parties prenantes et le porteur de la stratégie locale (ARTELIA)

Echanges

Quels objectifs de réduction des conséquences des inondations dans la stratégie locale ?

Rappel sur les objectifs du plan de gestion des risques d'inondation (DEAL)

Proposition sur les objectifs de la stratégie locale et leur déclinaison en dispositions (ARTELIA)

Echanges

PAUSE

Synthèse des propositions pour la stratégie locale du TRI Basse-Terre - Baillif

Cloture (DEAL, Association des Maires de Guadeloupe)

12h30 - FIN

¹ TRI : Territoire à risque d'inondation important

Feuille de présence du séminaire du 21 mai 2015

Nom	Acteurs	Fonction	Contacts mail/téléphone
Mme COMTE	DEAL – Service Risques naturels - inondation	Chargée de mission inondation	aude.comte@developpement-durable.gouv.fr Tél : 05-90-60-40-79
Mr HETZEL		Chef du pôle Risque naturel - inondations	jeremy.hetzel@developpement-durable.gouv.fr Tél: 06-90-64-33-60
Mr FELICITE		Responsable Plan de Prévention des Risques	
Mr DERAINE		Assistante service risque naturel - inondations	Delphine.Deraine@developpement-durable.gouv.fr Tél : 05-90-60-40-83
Mr ABELLI	Maire de la commune de Bouillante – Représentant de l'Association des Maires de Guadeloupe		maire@ville-bouillante.fr
Mr HALLEY	Conseil Régional	Service Littoral et rivières	Pierre.halley@cr-guadeloupe.fr tél: 06-90-33-20-90
Mme MICHINEAU	Communauté d'Agglomération du Sud Basse Terre - CASBT	Responsable développement durable	m.michineau@casbt.com casbt-environnement@hotmail.com tél: 05-90-41-57-41
Mr ADEMAR	Commune de Gourbeyre	Maire	lucademar.mairiegourbeyre@orange.fr lucademar.sg@wanadoo.fr tél: 06-20-56-25-21
Mme HODGES		Responsable Travaux	ghodges.marielegourbeyre@orange.fr tél: 06-90-39-08-85
Mr MOLINIE	Commune de Basse-Terre	Responsable Service Prévention des Risques	xavier.molinie@gmail.com tel: 06-90-57-01-01
Mme LEFORT		Responsable service Urbanisme/Aménagement	d.lefort@mairie-basseterre.fr tel: 05-90-80-56-55
Mr NAPRIX Mathieu	Commune de Baillif	Instructeur urbanisme / Prévention	mathieu0159@gmail.com Tel: 06-90-38-25-30
Mr NAPRIX Moïse		Élu – Conseiller municipal	nacramo@gmail.com Tel: 06-90-63-87-40
Mr HOUBLON		Élu – Conseiller municipal	Tel: 06-90-32-56-28

Nom	Acteurs	Fonction	Contacts mail/téléphone
Mme JEAN-CHARLES	Commune de Saint-Claude	Directrice générale des Services	dgs@ville-saintclaud.fr Tel: 06-90-63-22-66
Mr VERGE-DEPRE		Élu – Adjoint au maire	yves.verge-depre@orange.fr
Mr DE SOUZA		Service urbanisme	/
Mr ROUSSELLE	ARTELIA	Directeur du département GMG – Guyane - Martinique - Guadeloupe	edouard.rouselle@arteliagroup.com Tel : 05-94-28-67-46 / 06-94-27-21-25
Mr LESAGE	ARTELIA	Chef de projet	alexandre.lesage@arteliagroup.com Tel : 02-72-64-17-35 / 06-11-29-82-83



**DEAL GUADELOUPE –
DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE**

OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DU SÉMINAIRE

TRI « Basse-Terre – Baillif » – Jeudi 21 Mai 2015

Contexte du séminaire :

- ➡ Poursuivre la mise en œuvre de la Directive Inondation (Directive 2007/60/CE) et approfondir son application à une échelle locale.
- ➡ Etat d'avancement en Mai 2015 : **Dernières étapes de la Directive Inondation**
 - ✘ Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) à l'échelle de la Guadeloupe
 - ◆ Débuté en 2014, pour une approbation prévue en Décembre 2015
 - ◆ Définition d'objectifs communs de gestion du risque inondation à l'échelle de la Guadeloupe
 - ✘ Approfondissement d'objectifs particuliers pour les territoires identifiés à risque inondation important (TRI) par la mise en place des stratégies locales de gestion du risque inondation

Qu'est ce que la Stratégie locale ?

- Démarche similaire au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)
- Cette démarche doit être une démarche partagée et concertée par l'ensemble des acteurs locaux
- S'articule autour des phases suivantes:
 - ✘ Elaboration d'un diagnostic du territoire ;
 - ✘ Définition d'une stratégie concertée et partagée par l'ensemble des acteurs;
 - ✘ Réalisation d'un programme d'actions selon différentes orientations.
- Rappel du calendrier :
 - ✘ 1^{er} semestre 2015 : Initiation des stratégies locales à l'échelle des TRI
 - ✘ Mi 2015 – fin 2016 : Co-élaboration de la stratégie locale (pilotage par le porteur défini)
 - ✘ 2017 – 2021 : Mise en œuvre et application de la stratégie locale

Objectifs du séminaire :

➡ Initier la démarche de stratégie locale de gestion du risque inondation à l'échelle des TRI (Territoires à risque inondation important)

- ✗ Pour rappel, 2 TRI définis à l'échelle de la Guadeloupe
 - ◆ TRI « Basse-Terre – Baillif »
 - ◆ TRI « Centre »
- ✗ Délimités en concertation avec les acteurs



➡ Démarche d'initiation consistant à :

- ✗ Associer les acteurs locaux concernés par les TRI (communes, collectivités...);
- ✗ Comprendre les attentes des acteurs, en termes de :
 - ◆ Problématique locale du risque inondation;
 - ◆ Dispositif(s) d'ores et déjà engagé(s)
- ✗ Définir un périmètre cohérent de mise en œuvre des stratégies locales;
- ✗ Emerger une gouvernance et un porteur pour ces stratégies locales

Déroulement du séminaire :

➡ Articulation autour de 3 moments forts

- 
- I. Quel périmètre pour la stratégie locale (9h45 - 10h25)
 - A. Présentation des cartographies du TRI
 - B. Présentation du périmètre envisagé de mise en œuvre de la stratégie locale
 - C. Echanges
 - II. Quelle gouvernance à adopter pour le portage de la stratégie locale (10h40 - 11h30)
 - A. Généralités sur les responsabilités et compétences en matière de gestion du risque inondation
 - B. Anticipation sur la future compétence GEMAPI
 - C. Présentation de la gouvernance de la stratégie locale
 - D. Echanges
 - III. Quels objectifs et dispositions à intégrer dans la stratégie locale (11h45 - 12h15)
 - A. Rappel des objectifs de gestion du risque inondation définis dans le PGRI
 - B. Anticipation et proposition sur les dispositions de la stratégie locale
 - C. Echanges

Synthèse du séminaire (12h15 - 12h30)



www.arteliagroup.com

Cartographie du TRI Basse-Terre / Baillif

SEMINAIRE
« INITIATION DES STRATEGIES LOCALES »

21 MAI 2015

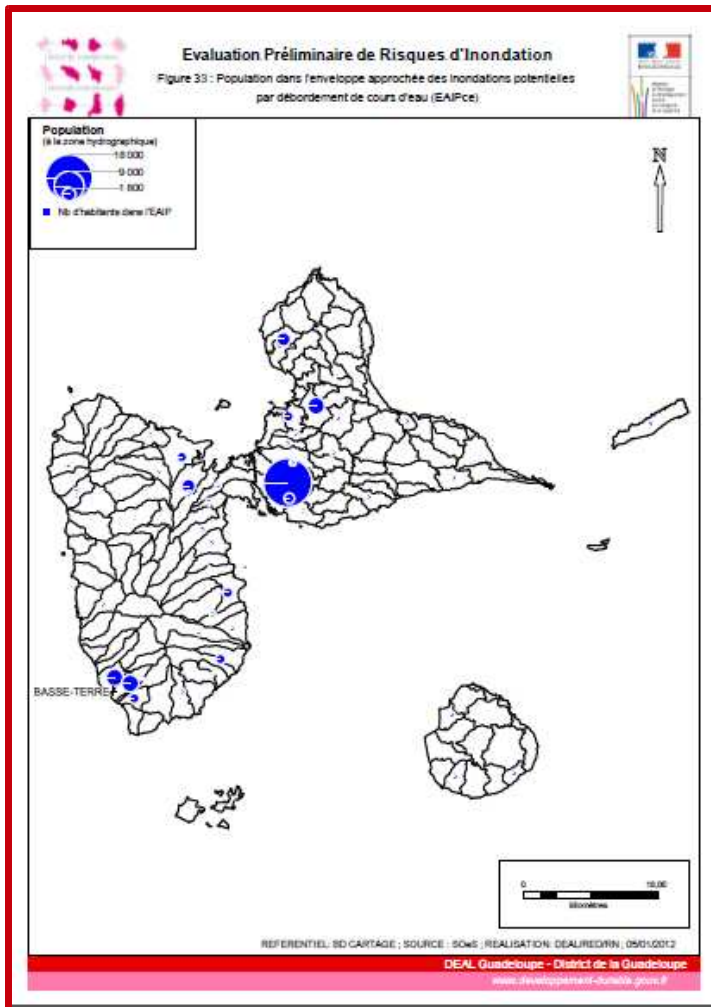


Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

La mise en œuvre de la DI a permis d'améliorer la connaissance des risques d'inondation

1/ ... globalement à l'échelle de la Guadeloupe (2012)



Evaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)

- Estimation des enjeux potentiellement exposés aux inondations ;
- Vision homogène qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du risque.

La mise en œuvre de la DI a permis d'améliorer la connaissance des risques d'inondation

2/ ... spécifiquement à l'échelle des TRI (2013 - 2015)

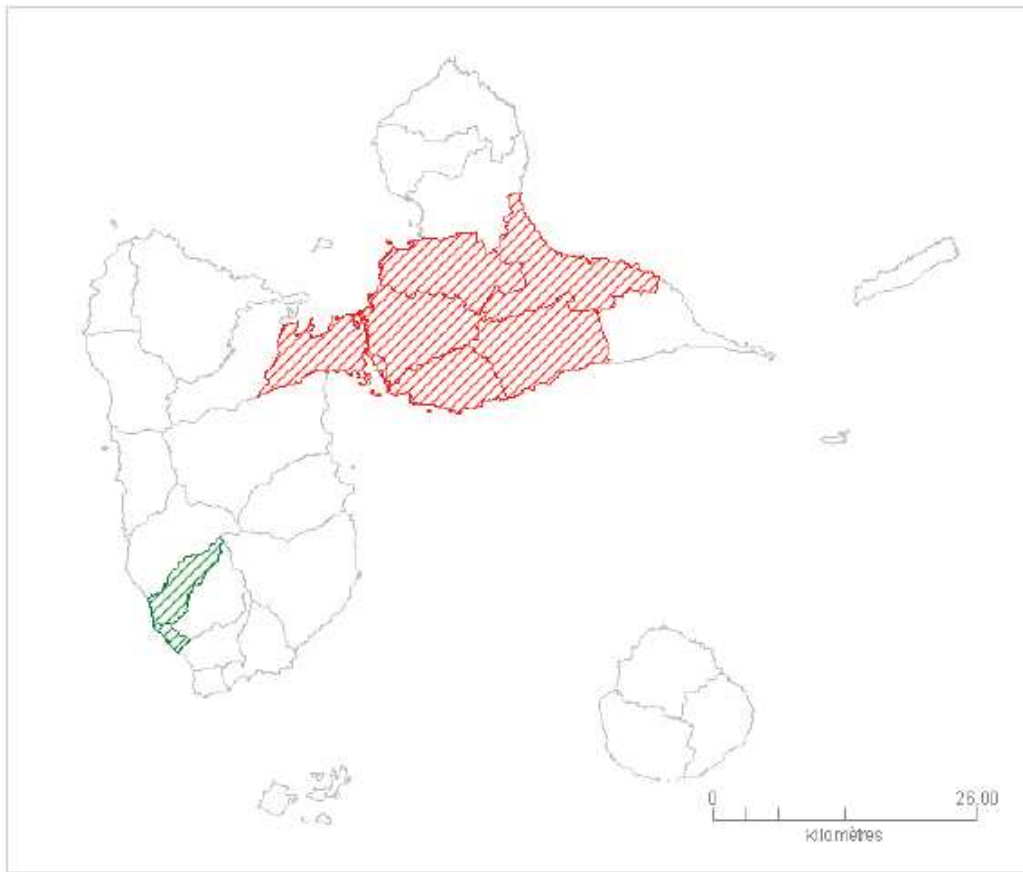


Figure 1 : Localisation des TRI de la Guadeloupe :
en rouge : TRI « Centre » – en vert : TRI « Basse-Terre – Baillif »

- Janvier – Juin 2014 :
Elaboration des cartes
- Juillet - Septembre
2014 : Consultation sur
les cartes version projet
- Septembre – Décembre
2014 : Elaboration des
cartes définitives
- Mai 2015 :
Approbation

Sur quoi porte la cartographie des TRI ?

1/ Deux types d'inondations :



Débordements de cours d'eau



Ruissellement

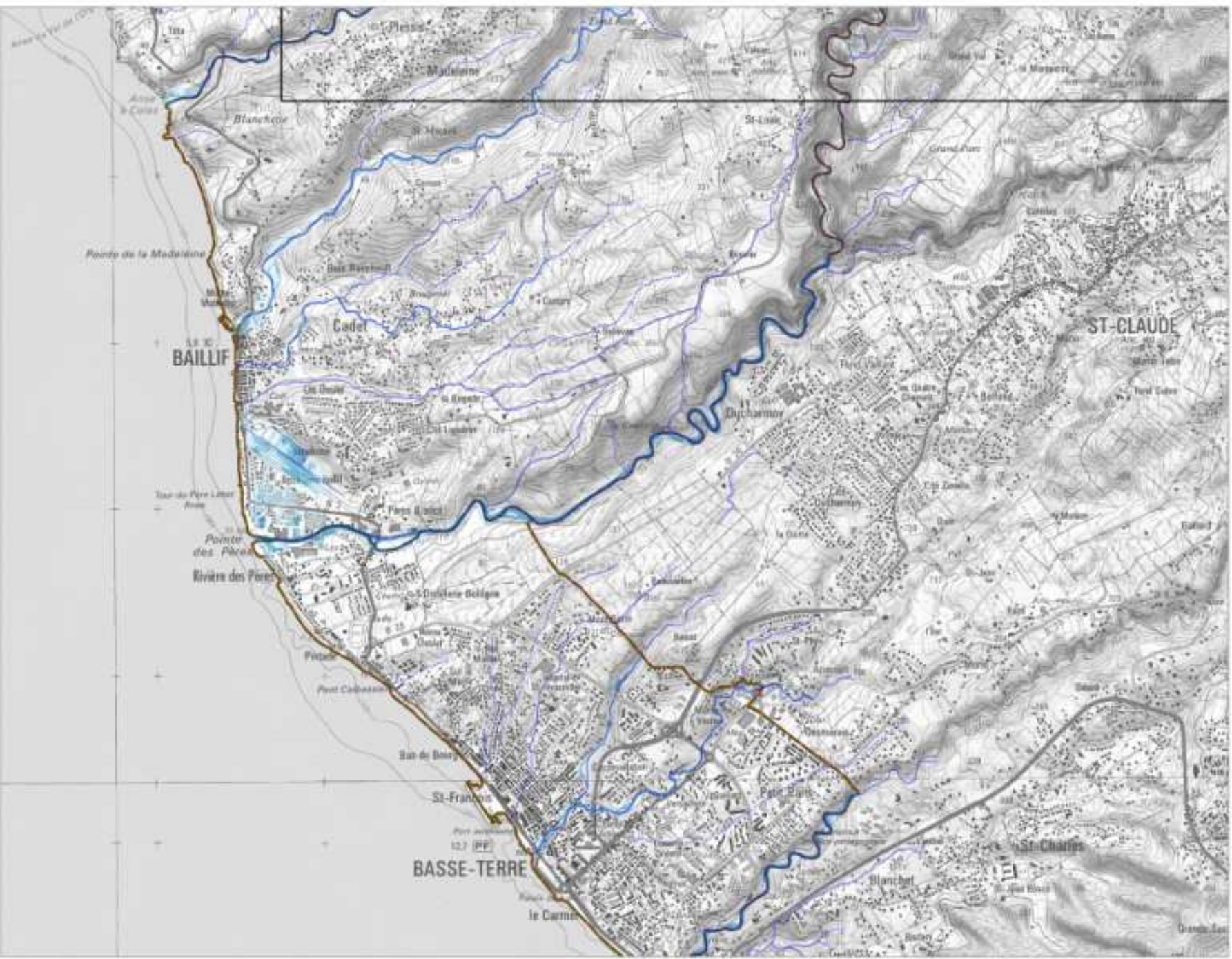
Sur quoi porte la cartographie des TRI ?

2/ Trois périodes de retour :

- Evénement fréquent :
10 ans < période de retour < 30 ans
forte probabilité d'apparition
- Evénement moyen :
100 ans < période de retour < 300 ans
- Evénement extrême :
période de retour = 1 000 ans
faible probabilité d'apparition

$$T_z = \frac{1}{1 - F(z)}$$





Légende

Cours d'eau

- Permanent
- - - - Intermittent

Hauteur d'eau

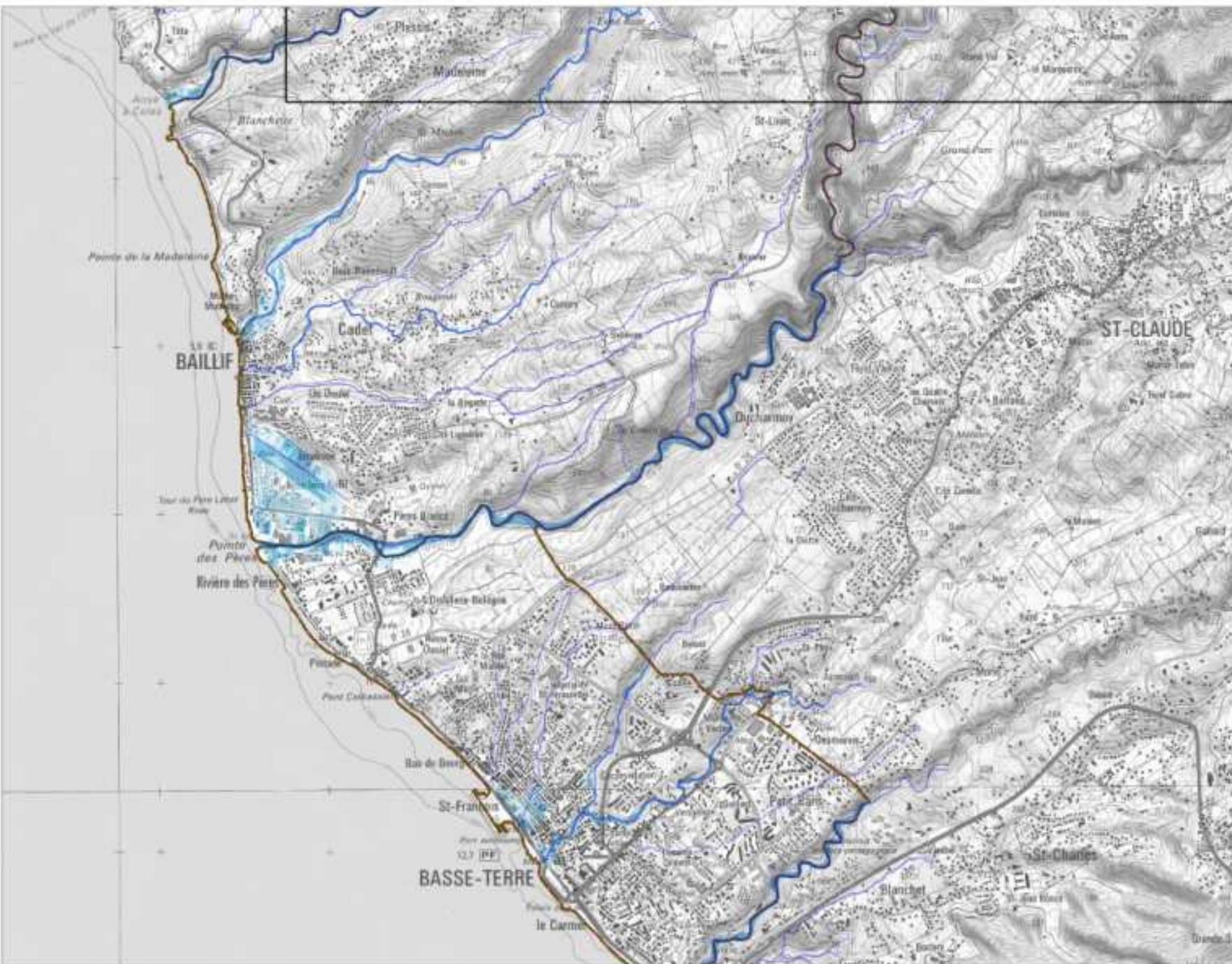
- 0 et 0.5m
- 0.5 et 1m
- 1 et 2m
- + de 2m

Découpage Administratif

- Limite de commune
- Périmètre du TRI
- Limite du Parc Naturel
- Emprises des cartes

Source : DEAL971, CEREMA
 Année de production : 2014
 Réalisation : ASCONIT Consultants
 Copyright IGN (SCAN250, BDTOPOR)





Légende

- Cours d'eau**
- Permanent
 - - - - - Intermittent

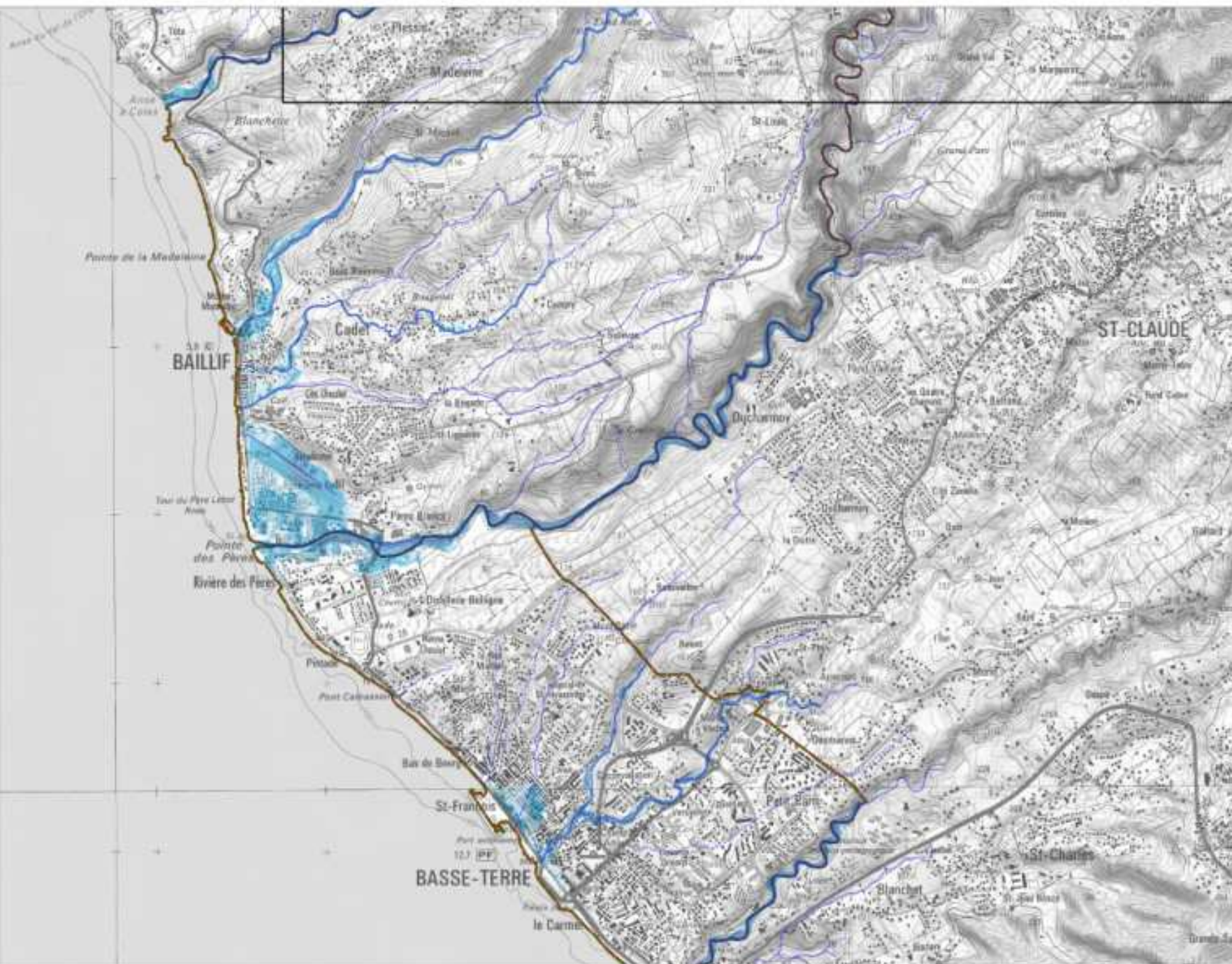
- Hauteur d'eau**
- 0 et 0.5m
 - 0.5 et 1m
 - 1 et 2m
 - + de 2m

Découpage Administratif

- Limite de commune
- Périimètre du TRI
- Limite du Parc Naturel
- Emprises des cartes

Source : DEAL971, CEREMA
 Année de production : 2014
 Réalisation : ASCONIT Consultants
 Copyright IGN® (SCAN258, BDTOPO®)





Légende

Cours d'eau

- Permanent
- - - Intermittent

Hauteur d'eau

- 0 et 0.5m
- 0.5 et 1m
- 1 et 2m
- + de 2m

Découpage Administratif

- Limite de communes
- Périmètre du TRI
- Limite du Parc Naturel
- Emprises des cartes

Source : DEAL971, CEREMA
 Année de production : 2014
 Réalisation : ASCONIT Consultants
 Copyright IQND (SCANGS, BOTDPO®)

0 0,5 1 km



Sur quoi porte la cartographie des TRI ?

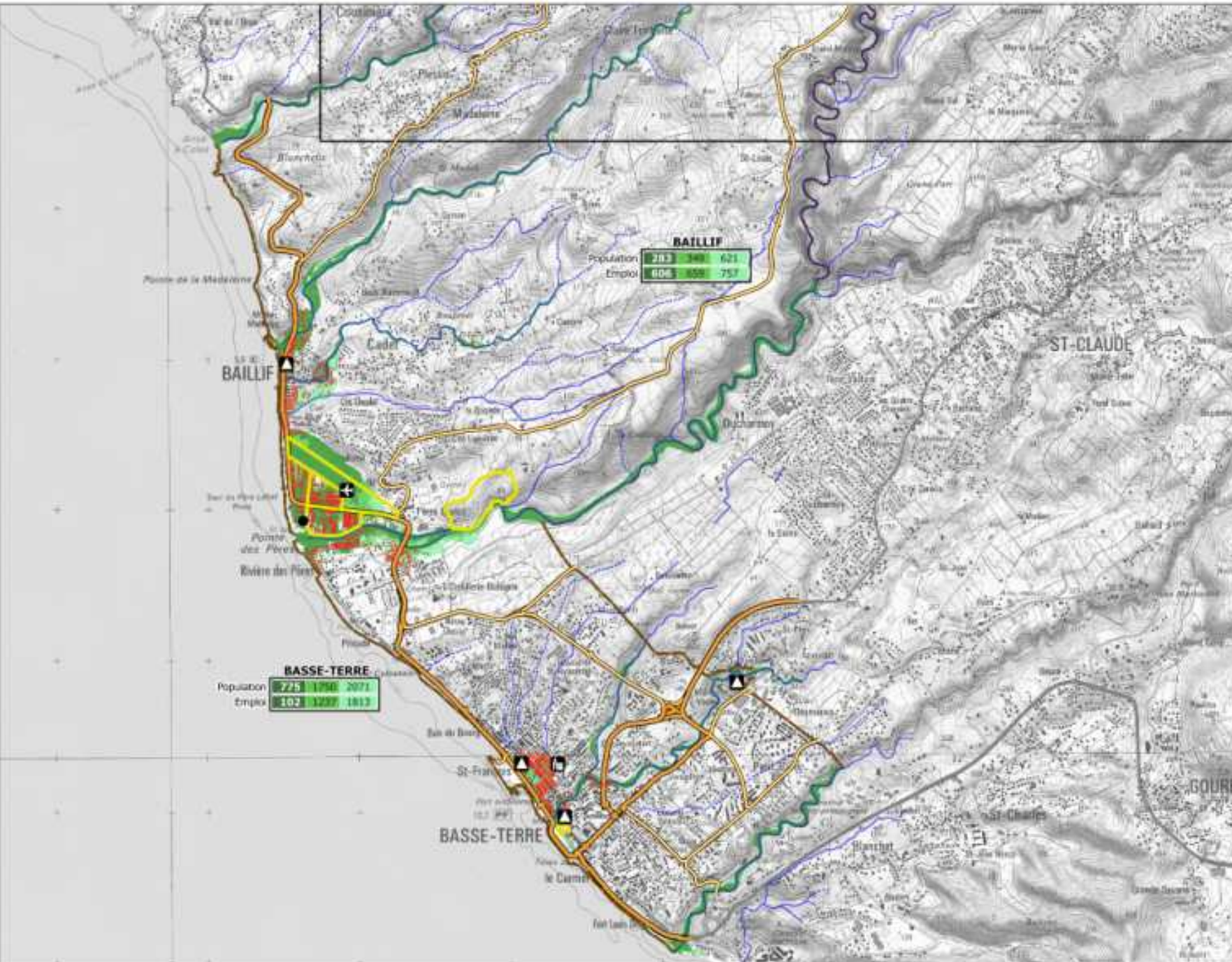
3/ Croisement avec les enjeux

- Population (+/- 20 habitants)
- Emplois (+/- 50 emplois)
- Batiments
- Surfaces d'activité
- Installations polluantes
IPPC et STEU
- Etablissements et infrastructures sensibles pour la gestion de crise
casernes, gendarmeries, mairies, établissements hospitaliers, établissements d'enseignement, installations d'eau potables, transformateurs électriques etc.



INONDATION PAR DEBOREMENT DE COURS D'EAU : CARTE DES RISQUES

TRI Basse-Terre Baillif - Secteur 1



Légende

Cours d'eau

- Permanent
- - - Intermittent

Probabilité de Crue

- Crue extrême
- Crue moyenne
- Crue fréquente

Enjeux

- Aéroport et aérodrome
- Établissement d'éducation
- Établissement utile à la gestion de crise
- STELI
- Patrimoine
- Surface d'activité économique
- Enjeux patrimoniaux superficiels
- Bâtiments

Réseaux

- Routes principales
- Routes secondaires

Découpage Administratif

- Limite de commune
- Périmètre du TRI
- Limite du Parc Naturel

Source : DEAL971, CEREMA
 Année de production : 2014
 Réalisation : ASCONIT Consultants
 Copyright IGN (SCANOSE, BDTOPO®)



Comment ont-été cartographiées les inondations ?



Données
topographiques
MNT LITTO3D®



Données
hydrologiques



Modèle hydraulique 1 D
couplé à un système
d'information géographique
CARTINO PC



Hauteurs d'eau

Comment ont-été cartographiées les inondations ?

Limites :

- La distinction entre les deux phénomènes « débordement de cours d'eau » et « ruissellement » repose sur une notion juridique ;
- On suppose que l'écoulement a une direction privilégiée ;
- Le transport solide et les effets d'embacles ne sont pas pris en compte ;
- Les effets du changement climatiques ne sont pas pris en compte ;
- Les ouvrages de franchissement sont pris en compte au cas par cas ;
- La concomitance avec un phénomène de surcote marine n'est pas étudiée.

Principaux résultats

Population :

- **Evenement fréquent :**
6 % de la population totale du TRI en zone inondable
(environ 1 060 personnes)
- **Evenement moyen :**
19 % de la population totale du TRI en zone inondable
(environ 3 265 personnes)
- **Evenement extrême :**
23 % de la population totale du TRI en zone inondable
(environ 3 935 personnes)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE

Principaux résultats

Population :

- **Evenement fréquent :**
6 % de la population totale du TRI en zone inondable
(environ 1 060 personnes)
- **Evenement moyen :**
19 % de la population totale du TRI en zone inondable
(environ 3 265 personnes)
- **Evenement extrême :**
23 % de la population totale du TRI en zone inondable
(environ 3 935 personnes)

A titre de comparaison : sur le TRI Centre,
il y a environ 350 personnes dans la zone inondable pour un événement fréquent
(0,2% de la population totale du TRI)

Principaux résultats

Emploi :

- **Evenement fréquent :**
4 % de la population totale du TRI en zone inondable
(environ 708 emplois)
- **Evenement moyen :**
13 % de la population totale du TRI en zone inondable
(environ 2 238 emplois)
- **Evenement extrême :**
20 % de la population totale du TRI en zone inondable
(environ 3 359 emplois)



Merci



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

www.developpement-durable.gouv.fr



**DEAL GUADELOUPE –
DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE**

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DE LA STRATÉGIE LOCALE

TRI « Basse-Terre – Baillif » – Jeudi 21 Mai 2015

Réflexions à intégrer au choix du périmètre :

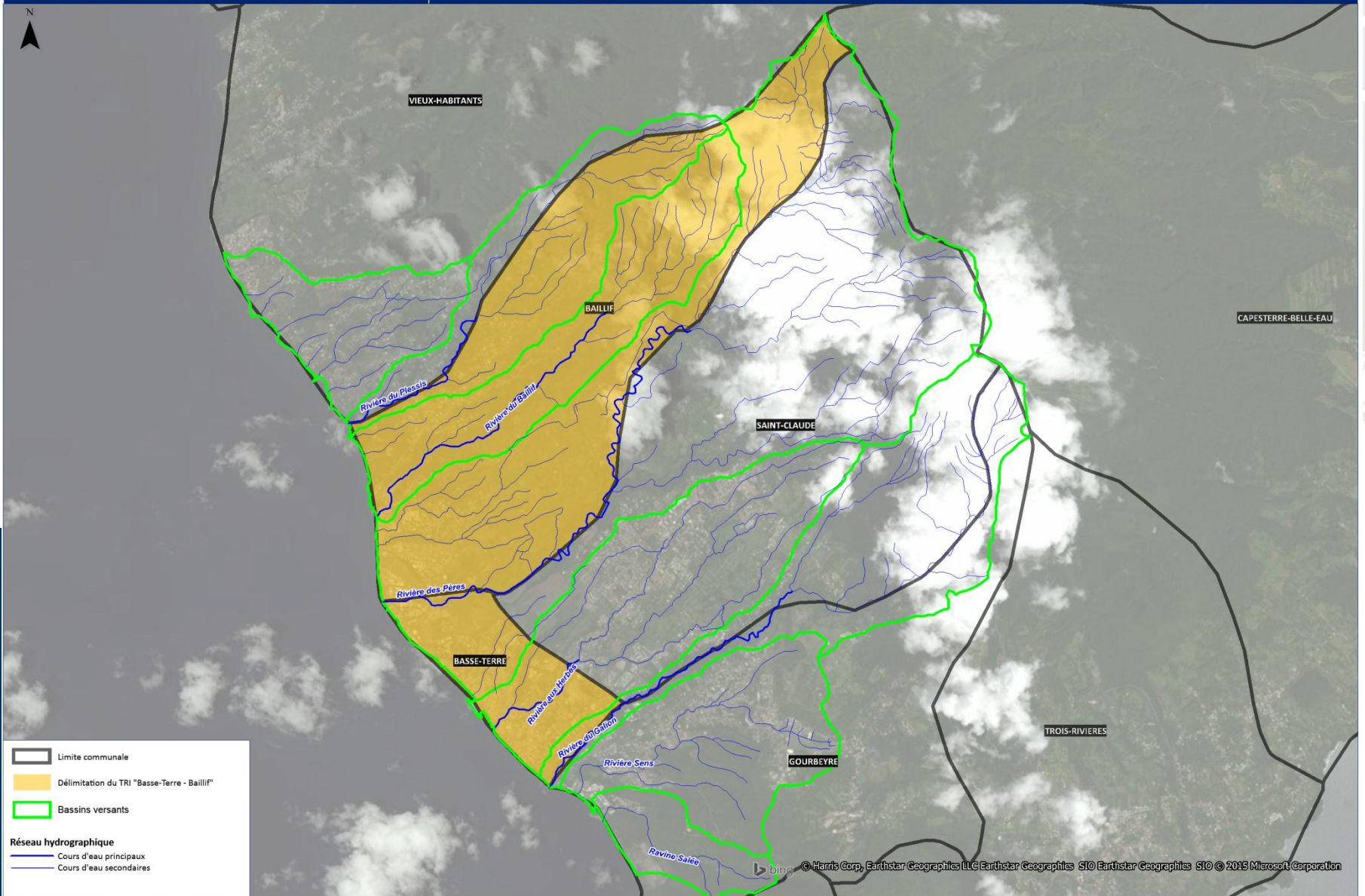
- ➔ **La délimitation du TRI « Basse-Terre – Baillif »**




- ➔ **La typologie de l'aléa, à savoir l'aléa débordement de cours d'eau et de ravines**
 - ◆ Aléa engendré par des pluies intenses sur des bassins versants pentus (Versants de la Soufrière) ;
 - ◆ Aléa caractérisé par des écoulements torrentiels à l'échelle du bassin versant (érosion des berges) ;
 - ◆ Aléa aggravé notamment par la création d'embâcles au droit d'ouvrages ;
 - ◆ Lié avec les ruissellements urbains.

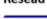

- ➔ **Pertinence de raisonner à l'échelle du bassin de risque (échelle des bassins versants hydrographiques)**
 - ◆ Traiter la problématique dès l'amont des bassins versants

DEAL GUADELOUPE - SERVICE RISQUES NATURELS - INONDATION

TRI "BASSE-TERRE - BAILLIF" - DÉLIMITATION DES BASSINS VERSANTS



-  Limite communale
-  Délimitation du TRI "Basse-Terre - Baillif"
-  Bassins versants

- Réseau hydrographique**
-  Cours d'eau principaux
 -  Cours d'eau secondaires

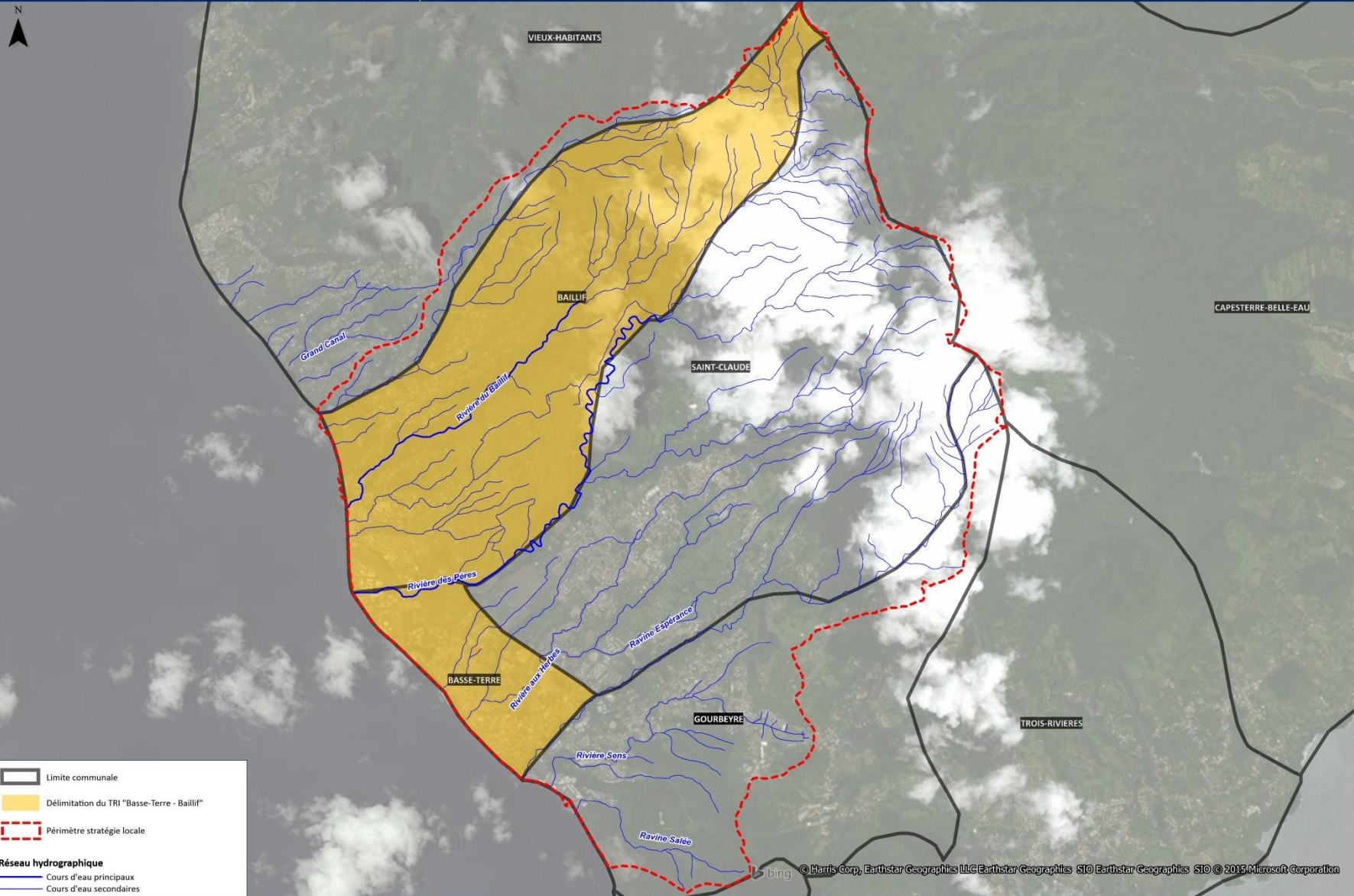
Source(s) : Orthophoto Bing 2010, BD CARTON, BD CARTHAGE®

Conception et réalisation : ARTELIA 2015

© Harris Corp, Earthstar Geographics LLC Earthstar Geographics SIO Earthstar Geographics SIO © 2015 Microsoft Corporation

DEAL GUADELOUPE - SERVICE RISQUES NATURELS - INONDATION

TRI "BASSE-TERRE - BAILLIF" - DÉLIMITATION DES BASSINS VERSANTS



Limite communale
 Délimitation du TRI "Basse-Terre - Baillif"
 Périmètre stratégie locale

Réseau hydrographique

Cours d'eau principaux
 Cours d'eau secondaires

Source(s) : Orthophoto Bing 2010, BD CARTO®, BD CARTHAGE®
 Conception et réalisation : ARTELIA 2015

© Harris Corp, Earthstar Geographics LLC Earthstar Geographics SIO Earthstar Geographics SIO © 2015 Microsoft Corporation



www.arteliagroup.com

Responsabilités et compétences en matière de prévention des risques d'inondation

SEMINAIRES
« INITIATION DES STRATEGIES LOCALES »

21-22 MAI 2015



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

La politique de prévention des risques naturels repose sur 7 piliers :

- Connaissance du risque
- Surveillance, prévision et alerte
- Information préventive et communication
- Prise en compte dans l'aménagement du territoire
- Mitigation
- Préparation à la gestion de crise
- Retours d'expériences



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

	QUI	QUOI
CONNAISSANCE DES ALEAS, DES ENJEUX, DE LEUR VULNERABILITE	L'Etat et les établissements publics spécialisés (MétéoFrance, BRGM etc.	Études scientifiques et techniques Collecte et conservation des données
	Le Maire	Études complémentaires <i>(initiative, pas d'obligation réglementaire)</i>



	QUI	QUOI
SURVEILLANCE, PREVISION ET ALERTE	L' Etat et les établissements publics spécialisés (MétéoFrance, IPGP etc.)	Instrumentation et équipement, puis recueil, et exploitation des données

	QUI	QUOI
INFORMATION PREVENTIVE	L'État	<p>Dossier Départemental des Risques Majeurs</p> <p>Vers les collectivités : Portés à connaissance</p> <p>Vers les citoyens : Information Acquéreurs – Locataires (IAL) Programmes scolaires</p>
	Le Maire	<p>Repères de crues</p> <p>Vers les citoyens : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et réunions publiques</p>
	Le citoyen	S'informer, être acteur de sa propre sécurité

	QUI	QUOI
PRISE EN COMPTE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	L'État	Plans de Prevention des Risques (PPR) Contrôle de légalité
	Le Maire	Plans Locaux d'Urbanisme et autres documents de planification Autorisations d'urbanisme – Police foncière

	QUI	QUOI
MITIGATION	L'État	Formation des professionnels Expropriation / délocalisation
	Le Maire	Travaux de protection Aménagement du territoire Expropriation / délocalisation

	QUI	QUOI
PREPARATION A LA GESTION DE CRISE	L'État	Plans de secours (ORSEC, exercices) Pouvoir de substitution au maire
	Le Maire	Pouvoirs de police Plan Communal de Sauvegarde (PCS), exercices

	QUI	QUOI
LE RETOUR D'EXPERIENCE	L' Etat et les établissements publics spécialisés	Missions d'analyse des catastrophes

=> L'Etat et les communes sont des acteurs
au premier rang de la prévention des
inondations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

GUADELOUPE

Particuliers

Participent à la réduction de la vulnérabilité individuelle

Informent le locataire ou l'acquéreur

Assurent l'entretien des berges et du lit du cours d'eau situé sur son terrain

Sont responsables de la gestion de leurs eaux de ruissellement



Quelles sont les compétences de la Région ?



Pas de compétence obligatoire en matière de lutte contre les inondations

En Guadeloupe

- Appui et financement d'actions prévues au Contrat de Plan État – Région
- Entretien des cours d'eau
- Travaux de protection de berges (DIG)
- Travaux de réduction de la vulnérabilité et entretien de son patrimoine (Routes Nationales, Lycées...)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE

Quelles sont les compétences du Département ?

Pas de compétence obligatoire en matière de lutte contre les inondations

En Guadeloupe

- Travaux de réduction de la vulnérabilité de son patrimoine et entretien (Routes Départementales, Collèges, Maisons de retraite, Ports...)



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE



Quelles sont les compétences des EPCI ?

La commune peut transférer à l'EPCI sa **compétence en matière de planification urbaine.**

Cette compétence en matière de prévention des risques via le droit de l'urbanisme ne donne pas de compétence particulière autre en matière de gestion des risques : elle est limitée au droit de l'urbanisme.



Quelles sont les compétences des EPCI ?

Les communes membres d'un EPCI peuvent confier à celui-ci la **réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS)**

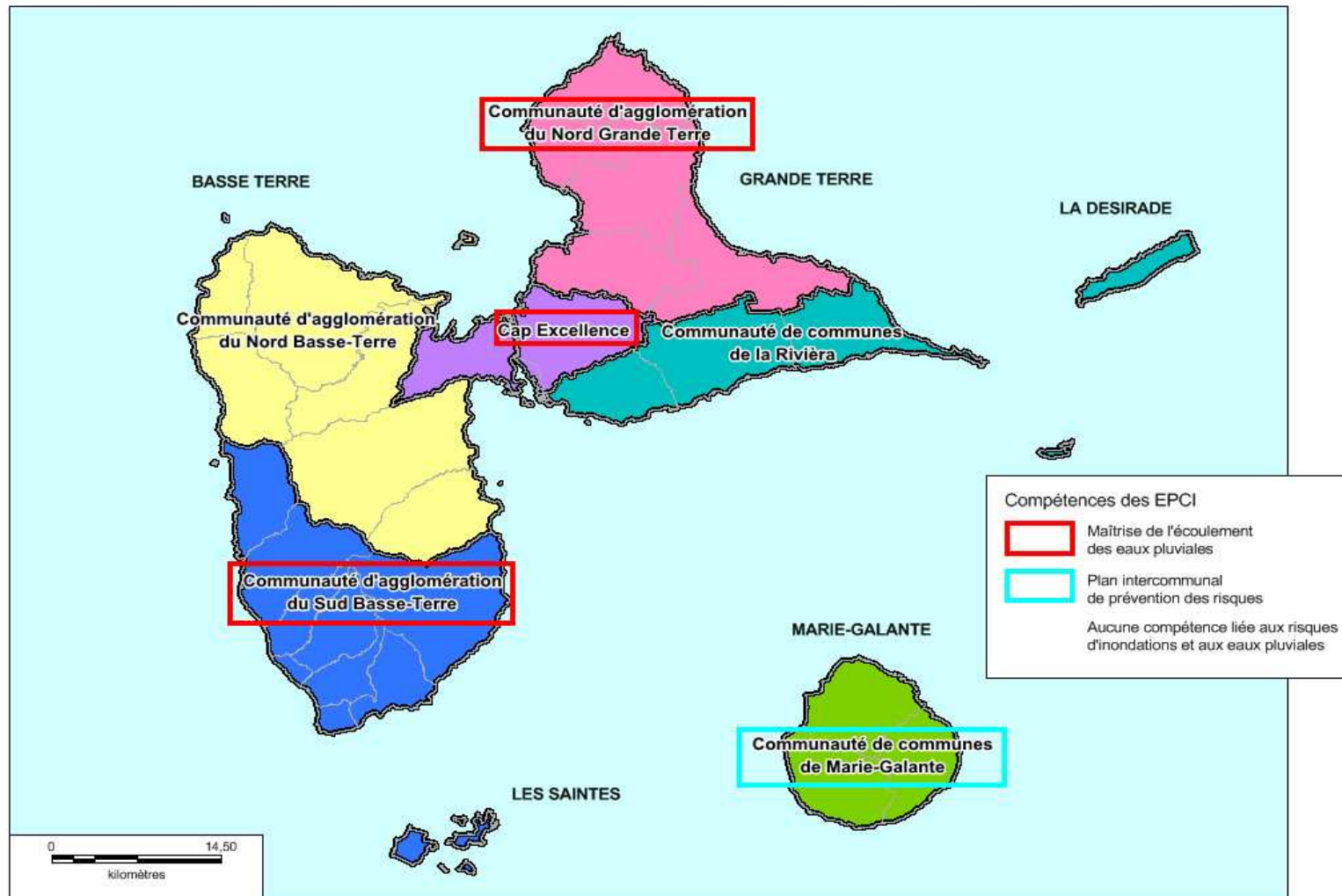
Ce plan comprend les mêmes éléments prévus que pour le PCS, identifiés pour chaque commune. Il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées.

Sa mise en œuvre relève de chaque maire sur le territoire de sa commune



Quelles sont les compétences des EPCI ?

La commune peut transférer à l'EPCI sa compétence en matière de gestion des eaux pluviales



© JGN_BD Topo 2004

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la Guadeloupe

En synthèse :

De nombreux acteurs **participent** à la prévention des risques, au premier rang desquels **l'Etat et les communes**.

Les responsabilités sont partagées.

A chaque échelon, la politique doit être **co-construite et coordonnée** entre tous les acteurs :

- C'est la finalité du **PGRI** à l'échelle de la Guadeloupe ;
- C'est la finalité de la **stratégie locale** à l'échelle locale (TRI).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

GUADELOUPE

Merci



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE

www.developpement-durable.gouv.fr



**DEAL GUADELOUPE –
DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE**

LOI MAPTAM ET COMPÉTENCE GEMAPI

Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles – MAPTAM (Loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014)

- Réforme de la décentralisation et de l'Action publique visant à « Renforcer l'efficacité de la puissance publique, qu'elle soit nationale ou locale, et à améliorer la qualité du service, en s'appuyant sur les collectivités territoriales et en l'exercice de leurs compétences »

- Introduit la compétence GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Articles 56 à 59 de la loi MAPTAM):
 - ↪ Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique ;
 - ↪ Entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
 - ↪ La défense contre les inondation et la mer ;
 - ↪ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles – MAPTAM (Loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014)

- Cette compétence devient **obligatoire** pour les Communes par la loi.
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI – FP) **exercent obligatoirement cette compétence en lieu et place de leurs communes membres**

Entrée en vigueur

- Les dispositions relatives à l'exercice de la compétence GEMAPI entrent en vigueur le **1er Janvier 2016 (projet repoussée probablement en 2018)**
- A titre de mesure transitoire, lorsque la compétence est exercée par une structure existante de type Conseil Général, Conseil Régional ou une autre personne morale de droit public au 28 Janvier 2014, cette structure peut continuer à exercer la compétence jusqu'au transfert à un EPCI – FP, et au plus tard jusqu'au 1er Janvier 2018
- La loi MAPTAM prévoit, au profit des Communes et EPCI-FP, la possibilité d'instituer une taxe pour l'exercice de leur compétence GEMAPI. Cette taxe est facultative, plafonnée et affectée:
 - ↻ Le produit de la taxe doit être arrêté avant le 1er octobre de chaque année pour application l'année précédente, dans la limite d'un plafond de 40€ par habitant.
 - ↻ Le produit de la taxe ne peut être affecté qu'au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI

Nuance avec la métropole

- Réforme prévue pour la refonte des structures existantes:
 - ↗ Syndicat de rivière/bassin versant
 - ↗ Etablissement Public Territorial de Bassin - EPTB

- Selon les cas, l'attribution de la compétence GEMAPI et transfert à un EPCI-FP emporte:
 - ↗ Soit le retrait de cette compétence au syndicat
 - ↗ Soit la substitution des communes par l'EPCI-FP au sein du syndicat
 - ↗ Soit la dissolution du syndicat

- La loi MAPTAM crée les Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) et précise l'articulation entre eux et les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)

Conditions d'exercice

- ➔ L'exercice de la compétence GEMAPI reste régie aux dispositions de l'article L 211-7 du Code de l'environnement et des articles L 151-36 à L 151-40 du Code Rural:
 - ↻ Étude, exécution et exploitation de tous travaux, ouvrages, actions ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence
 - ↻ Dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe
 - ↻ Le programme des travaux est soumis à enquête publique au titre du Code de l'Environnement, sauf exceptions définies par le Code rural
 - ↻ Possibilité d'institution d'une servitude de passage pour permettre l'exécution des travaux, ainsi que l'entretien et l'exploitation de l'ouvrage
- ➔ La création de la compétence GEMAPI n'implique aucune conséquence en terme de propriété des cours d'eau: le propriétaire riverain reste le premier responsable de l'entretien des cours d'eau non-domaniaux
- ➔ Du fait de leur pouvoir de police, les communes sont déjà responsables en cas d'inondation pour n'avoir pas exercé leur compétence. A ce titre, elles sont susceptibles d'engager leur responsabilité administrative, mais également pénale
- ➔ La compétence GEMAPI vise à renforcer le rôle de EPCI - FP



www.arteliagroup.com



**DEAL GUADELOUPE –
DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE**

OBJECTIFS ET DISPOSITIONS ENVISAGEABLES DANS LES STRATÉGIES LOCALES

TRI « Basse-Terre – Baillif » – Jeudi 21 Mai 2015

Introduction à l'élaboration des stratégies locales

- ➔ Le porteur a la charge d'élaborer la stratégie locale ;
- ➔ Cette démarche doit être une démarche partagée et concertée par l'ensemble des acteurs locaux ;
- ➔ Cette stratégie reprend globalement les objectifs de gestion du risque inondation du PGRI en intégrant des dispositions envisageables et nécessaires par rapport à la situation du TRI ;
- ➔ Rappel du calendrier :
 - ✘ 1^{er} semestre 2015 : Initiation des stratégies locales à l'échelle des TRI : Association des parties prenantes, définition du périmètre et du porteur de la stratégie locale
 - ✘ Mi 2015 – fin 2016 : Co-élaboration de la stratégie locale (pilotage par le porteur défini) : Elaboration d'un diagnostic, d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions pour la gestion et la prévention du risque inondation
 - ✘ 2017 – 2021 : Mise en œuvre et application de la stratégie locale

Rappel des objectifs indiqués dans le PGRI – 6 Objectifs

- ➡ 1 – Constituer et Consolider les maitrises d'ouvrage / Organiser les acteurs et les compétences
- ➡ 2 – Mieux connaitre pour mieux agir
- ➡ 3 – Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages
- ➡ 4 – Savoir mieux vivre avec le risque
- ➡ 5 – Planifier la gestion de crise
- ➡ 6 – Réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques

Objectifs du PGRI – Dispositions ressortant des entretiens

- ➡ 1 – Constituer et Consolider les maitrises d’ouvrage / Organiser les acteurs et les compétences
 - ✗ Clarifier les compétences des différents acteurs (communes, collectivités) dans la gestion du risque inondation en vue notamment de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
 - ✗ Sensibiliser les propriétaires des terrains bordant les cours d’eau des responsabilités qui leur incombent (entretien...)

- ➡ 2 – Mieux connaître pour mieux agir
 - ✗ Développer des modèles de prévision à l’échelle des BV
 - ✗ Développer les dispositifs de construction auprès des aménageurs

- ➡ 3 – Réduire la vulnérabilité pour diminuer les coûts des dommages
 - ✗ Création d’un guide de construction (Cf Développer les dispositifs de construction auprès des aménageurs)
 - ✗ Mise en conformité des PLU avec les actualisations des PPR

Rappel des objectifs indiqués dans le PGRI – 6 Objectifs

- ➡ 4 – Savoir mieux vivre avec le risque
 - ✗ Communiquer et sensibiliser la population sur le risque inondation (DICRIM, mise en place de repère d'inondation, site Internet...);

- ➡ 5 – Planifier la gestion de crise
 - ✗ Réalisation d'exercices de mise en place des PCS; ORSEC sur des secteurs sensibles identifiés
 - ✗ Prévoir le protocole de formalisation de retour d'expérience des événements (points noirs identifiés dans la gestion de la crise...);

- ➡ 6 – Réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques
 - ✗ Reconquête des cours d'eau consistant à un entretien régulier des cours d'eau, création de chantiers tests de maintien de berges par des techniques végétales)
 - ✗ Diagnostic hydro-écologique des cours d'eau principaux (berges, ripisylve et morphologie du cours d'eau);



www.arteliagroup.com



**Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE**

Route de Saint-Phy
BP 54 - 97102 BASSE-TERRE Cedex
Tél : 0590 99 43 43 / 0590 99 46 46

